

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 19
procurations : 2
votants : 21

Date de convocation :
24 juin 2025

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, N. LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, P. CHASSOT, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON

ABSENTS : J-L. PECORINI, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20250630_mob_033

Attribution du marché d'exécution d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 202501_ccg)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3^{ème} Vice-Président,

Dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de Communes du Genevois renouvelle son marché de Transport A la Demande (TAD) et aux Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) desservant les 17 communes du territoire. La Communauté de Communes a pour objectif de proposer un service TAD/TPMR de qualité basé sur la proximité, la fiabilité et la lisibilité de l'offre auprès des usagers.

Le marché constitue une demande pour délivrer aux habitants du territoire intercommunal :

- Un service de rabattement vers les lignes régulières et points d'intérêts du territoire (« service TAD »).
- Un service spécialisé pour le transport de personnes à mobilité réduite (« service TPMR »).

Afin de répondre aux enjeux de la collectivité, les prestations demandées dans le cadre du présent marché sont les suivantes :

- La prise de renseignements et l'enregistrement des réservations.
- L'information et la communication sur le fonctionnement du service et ses modalités.
- L'organisation des transports et leur réalisation avec des moyens adaptés.
- La restitution des comptes rendus d'activité.
- La gestion et le suivi des ventes de titres et abonnements.
- L'encaissement des recettes.

Les prestations doivent être réalisées par deux véhicules de 9 places adaptés aux personnes à mobilité réduite. La collectivité dispose de la possibilité de commander des véhicules supplémentaires par bons de commande.

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Le montant total maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

1 ^{ère} période - 32 mois	2 ^{ème} période - 12 mois
320 000,00 € H.T.	120 000,00 € H.T.

L'exploitant déduira les recettes encaissées sur la facture qu'il produira.

Le lancement du nouveau service est prévu au 1^{er} juin 2025.

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique, par un avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 29 janvier 2025 à 15h30. La date de remise des offres a été fixée au vendredi 07 mars 2025 à 17h00.

2 plis ont été réceptionnés.

Les résultats de l'analyse des offres ont été présentés à la Commission Achats réunie le 23 juin 2025, pour avis et conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Il en ressort que l'offre de la société TP2A est la plus avantageuse économiquement.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 modifiée portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_033 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif – Budget annexe Transports ;

Vu la délibération n° c_20250414_adm_059 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant remplacement d'un membre du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025, notamment prendre toute décision de conclure et de signer les marchés de services dont le montant est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur aux seuils européens ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 23 juin 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : retient l'offre de la société TP2A, économiquement la plus avantageuse. Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, dont le montant annuel est estimé à 119 972,04 € H.T. soit 131 969,244 € T.T.C.

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget annexe Transports – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 07/07/2025
Publiée électroniquement le 07/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.